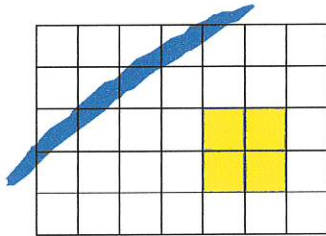
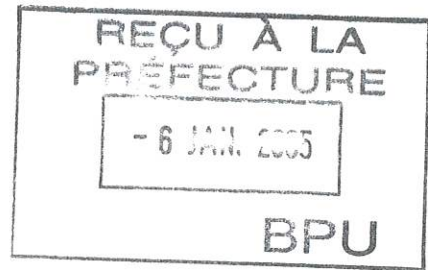


G2C environnement  
Résidence Les Bouleaux  
RN113  
11 400 CASTELNAUDARY

Cabinet CETUR LR  
Laboual  
11290 ALAIRAC



G2C environnement



**DEPARTEMENT DE L'AUDE**  
**COMMUNE DE TRAUSSE MINERVOIS**

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

**PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT**  
**DURABLE**  
**PIECE 2/6**

DECEMBRE 2004

ARRETE LE : 8 avril 2004  
APPROUVE LE : - 5 JAN. 2005



# Sommaire

<b>1. INTRODUCTION : UN PLU POUR OFFRIR DE NOUVELLES ZONES D'HABITAT ET SOUTENIR LA VIE LOCALE .....</b>	<b>3</b>
<b>DEVELOPPEMENT URBAIN ET ECONOMIQUE .....</b>	<b>4</b>
2.1. Encourager les activités économiques.....	4
2.2. Développer le commerce local et l'artisanat.....	5
2.3. Favoriser le développement touristique.....	5
2.4. Renforcer les services publics .....	6
<b>3. DIVERSITE DE L'HABITAT .....</b>	<b>7</b>
3.1. Maintenir un équilibre.....	7
3.2. Permettre l'accueil de tous.....	7
<b>4. PATRIMOINE NATUREL ET BATI.....</b>	<b>8</b>
4.1. Protéger le patrimoine naturel.....	8
4.2. Mettre en valeur la richesse du patrimoine bâti.....	8
<b>5. DEPLACEMENTS .....</b>	<b>9</b>
5.1. Préserver le bourg des circulations.....	9
5.2. Développer les circulations douces.....	9



# **1. Introduction : un PLU pour offrir de nouvelles zones d'habitat et soutenir la vie locale**

Trausse Minervois, commune située dans l'aire d'attractivité de Carcassonne, ville préfecture de l'Aude, offre un cadre naturel de qualité et des services pour de nouveaux résidents.

Cependant, la situation de Trausse Minervois, commune d'importance plus faible que les communes voisines de Caunes et Rieux, doit être confortée pour lui permettre de conserver des services qui contribuent aussi à sa qualité de vie.

Face à cette position, la municipalité veut, à travers un nouveau projet urbain, permettre l'accueil de nouvelles activités et de population tout en préservant son cadre naturel et bâti afin que la vie locale traussoise perdure.



# 2. Développement urbain et économique

## 2.1. Encourager les activités économiques

---

En protégeant les espaces viticoles et la coopération viticole ;  
En favorisant le développement de cave particulière ;



Espaces viticoles

En diversifiant les cultures ;  
En permettant l'exploitation du marbre ;  
En favorisant l'évolution des entreprises existantes ;  
En confirmant l'accueil de nouvelles entreprises.

## 2.2. Développer le commerce local et l'artisanat

---

- En accueillant des commerces de proximité au cœur du village ;
- En permettant l'implantation d'un « multi-services » ;
- En créant « une maison de pays ».

## 2.3. Favoriser le développement touristique

---

- En poursuivant une politique touristique forte ;
- En encourageant les nouvelles implantations de gîtes ruraux et chambres d'hôtes.



Signalisation touristique

## 2.4. Renforcer les services publics

---

- En maintenant le bureau de poste ;
- En développant les ateliers municipaux ;
- En aménageant une salle des fêtes et des locaux associatifs ;
- En permettant le développement de l'école ;
- En créant des structures d'accueil extra scolaire ;
- En conservant le service de transports en commun.



La Poste

# 3. Diversité de l'habitat

## 3.1. Maintenir un équilibre

---

En protégeant et rénovant l'habitat ancien ;  
En développant une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ;  
En ouvrant de nouvelles zones d'urbanisation à l'habitat individuel ;  
En développant l'accueil de jeune famille à travers des programmes adaptés.

## 3.2. Permettre l'accueil de tous

---

En autorisant la construction de logements à financement aidé ;  
En aidant le développement associatif pour offrir des lieux de rencontre à tous : école de musique, espace culturel, ...

# 4. Patrimoine naturel et bâti

## 4.1. Protéger le patrimoine naturel

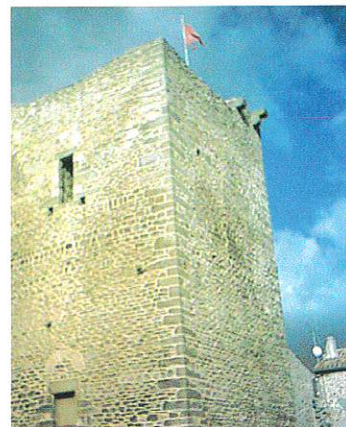
---

- En préservant de toute urbanisation la forêt communale ;
- En maintenant le caractère méditerranéen de la forêt à travers la plantation d'espèces appropriées ;
- En favorisant le maintien des espaces viticoles ;
- En assurant une politique de protection des espaces naturels contre les incendies.

## 4.2. Mettre en valeur la richesse du patrimoine bâti

---

- En restaurant l'église ;
- En mettant en valeur l'oratoire ;
- En réglementant l'aspect extérieur des constructions ;
- En rénovant le patrimoine communal ;
- En aménageant les espaces publics : bas de la Tour, places, fontaines, bascule, ...



La Tour Carrée

# 5. Déplacements

## 5.1. Préserver le bourg des circulations

---

En faisant de la déviation une véritable rue par des aménagements spécifiques ;

En interdisant la circulation poids lourds sur certains axes ;

En aménageant le trajet du bus ;

En envisageant de créer une route pour l'évacuation du marbre.

## 5.2. Développer les circulations douces

---

En réalisant des espaces piétons sécurisés aux abords de la déviation ;

En profitant du « chemin vert » de Puichéric à Caunes-Minervois pour les déplacements piétons, cyclables et équestres ;

En réaménageant un nouveau sentier de randonnée complémentaire.

